

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Travaux sylvicoles

Qualification QualiPaysage « Spécialisée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises en capacité d'assurer simultanément plusieurs chantiers en forêt productive, pour des surfaces cumulées supérieures à 100 ha, portant sur des travaux d'équipement, de protection, d'assainissement et d'autres travaux sylvicoles, dans le respect des Règles Professionnelles et des normes en vigueur.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession.

Les travaux sylvicoles présentés doivent être diversifiés dans au moins 3 des 5 domaines de compétence prévus par le référentiel Spécialisé, sur au moins 2 attestations : travaux de bûcheronnage et débardage ; travaux de dégagement, de dépressage, d'éclaircie et de nettoyage ; travaux d'annélation et cassage ; tailles de formation ; travaux de replantation.

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Informations générales

Acheteur

Consultation

Entreprise analysée

Qualification QualiPaysage visée

Spécialisée, Travaux sylvicoles

Date de l'analyse

Analyste

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- de capacité à assurer simultanément plusieurs chantiers en forêt productive pour des surfaces cumulées supérieures à 100 ha ;
- d'expérience dans les travaux d'équipement, de protection, d'assainissement et les autres travaux sylvicoles ;
- de maîtrise des travaux de bûcheronnage et de débardage ;
- de maîtrise des travaux de dégagement, de dépressage, d'éclaircie et de nettoyage ;
- de maîtrise des travaux d'annélation et de cassage ;
- de maîtrise des tailles de formation ;
- de maîtrise des travaux de replantation ;
- de diversité des travaux réalisés, avec au moins 3 des 5 domaines de compétence démontrés sur au moins 2 attestations ;
- de nombre, de montant cumulé et de récence des références présentées ;
- de qualité et de lisibilité des réalisations présentées ;

- de compétences, de diplômes et d'expérience professionnelle du dirigeant et d'au moins un cadre ;
- d'encadrement des équipes opérationnelles et de conduite des chantiers ;
- de mobilisation du propre personnel de l'entreprise ;
- de détention du matériel spécifique nécessaire aux interventions ;

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent concerner des travaux sylvicoles en forêt productive et démontrer la capacité de l'entreprise à assurer simultanément plusieurs chantiers pour des surfaces cumulées supérieures à 100 ha.
- Les travaux doivent avoir été réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession.
- Les attestations doivent permettre d'identifier au moins 3 des 5 domaines de compétence prévus par le référentiel Spécialisé, sur au moins 2 attestations : bûcheronnage et débardage ; dégagement, dépressage, éclaircie et nettoiement ; annelation et cassage ; tailles de formation ; replantation.
- L'entreprise doit présenter au moins 4 attestations de réalisation de chantiers, signées par le maître d'ouvrage ou son représentant, datant de moins de 4 ans.
- Le montant cumulé doit atteindre au moins 100 000 € HT sur 4 attestations ou 150 000 € HT sur de plus nombreuses attestations, dans la limite de 8 attestations.
- Chaque attestation doit être accompagnée d'une ou deux photographies du chantier permettant une meilleure compréhension et appréciation des travaux.
- Le dossier doit comprendre le curriculum vitae du dirigeant et d'au moins un cadre (ou, pour les entreprises de moins de 20 salariés, a minima un TAM 4) faisant clairement apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus, avec les justificatifs nécessaires.
- Le référentiel prévoit les voies suivantes : a minima un baccalauréat professionnel Travaux forestiers et 2 années d'expérience dans le métier ; ou, pour tout autre diplôme de niveau 4 hors filière des métiers du paysage, 5 années minimum à un poste de cadre, chef d'équipe TAM 1 minimum ; ou, à défaut, 7 années minimum à un poste de cadre dans un établissement privé ou public acteur dans le métier des travaux du paysage.
- Une attention particulière doit être portée au respect du ratio d'un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris. La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de 10 salariés.
- L'entreprise doit également disposer d'un cadre chargé de la conduite opérationnelle des chantiers (conducteur de travaux) par tranche de 2 M€ maximum pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues lorsqu'elle est qualifiée dans plusieurs métiers.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
Définition						
1	Capacité à assurer plusieurs chantiers simultanément L'entreprise est en capacité d'assurer simultanément plusieurs chantiers en forêt productive.	Présentation de l'entreprise; mémoire technique; planning de chantiers; références concomitantes.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
2	Surface cumulée d'intervention Les chantiers concernent des surfaces cumulées supérieures à 100 ha.	Attestations indiquant les surfaces; tableau récapitulatif des chantiers; certificats de capacité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
3	Travaux d'équipement L'activité comprend des travaux d'équipement en forêt productive.	Attestations; certificats de capacité; descriptifs techniques; photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
4	Travaux de protection L'activité comprend des travaux de protection en forêt productive.	Attestations; certificats de capacité; descriptifs techniques; photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
5	Travaux d'assainissement L'activité comprend des travaux d'assainissement en forêt productive.	Attestations; certificats de capacité; descriptifs techniques; photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
6	Autres travaux sylvicoles L'entreprise assure également d'autres travaux sylvicoles en forêt productive.	Présentation de l'entreprise; mémoire technique; attestations; références.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
7	Règles Professionnelles Les travaux sont réalisés dans le respect des Règles Professionnelles en vigueur.	Mémoire technique; procédures; références; documents techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
8	Normes en vigueur Les travaux sont réalisés dans le respect des normes en vigueur.	Mémoire technique; procédures; références; documents techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
9	Personnel propre de l'entreprise Les travaux sont réalisés avec le propre personnel de l'entreprise.	Registre du personnel; organigramme; affectations de chantier.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
10	Matériel spécifique en possession de l'entreprise Les travaux sont réalisés avec le matériel spécifique en possession de l'entreprise.	Inventaire; registre des immobilisations; factures d'achat; fiches techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
11	Domaine de compétence 1/5 – Bûcheronnage et débardage Les travaux sylvicoles peuvent comprendre les travaux de bûcheronnage et de débardage.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
12	Domaine de compétence 2/5 – Dégagement, dépressage, éclaircie et nettoyage Les travaux sylvicoles peuvent comprendre les travaux de dégagement, de dépressage, d'éclaircie et de nettoyage.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
13	Domaine de compétence 3/5 – Annélation et cassage Les travaux sylvicoles peuvent comprendre les travaux d'annélation et de cassage.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
14	Domaine de compétence 4/5 – Tailles de formation Les travaux sylvicoles peuvent comprendre les tailles de formation.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
15	Domaine de compétence 5/5 – Replantation Les travaux sylvicoles peuvent comprendre les travaux de replantation.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
16	Diversité des domaines de compétence Les travaux sylvicoles sont diversifiés dans au moins 3 des 5 domaines de compétence prévus par le référentiel Spécialisé, sur au moins 2 attestations.	Tableau domaines/attestations; attestations détaillées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

Critère d'attribution n° 1

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
17	Nombre minimal d'attestations L'entreprise présente au moins 4 attestations de réalisation de chantiers.	Attestations; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
18	Signature des attestations Les attestations sont signées par le maître d'ouvrage ou son représentant.	Attestations signées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
19	Ancienneté Toutes les attestations concernent des chantiers datant de moins de 4 ans.	Attestations datées; PV de réception; certificats de capacité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
20	Montant sur 4 attestations Sur 4 attestations, le montant cumulé atteint au moins 100 000 € HT.	Attestations avec montants HT; certificats de capacité; marchés; DGD.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
21	Montant sur plus de 4 attestations Lorsque plus de 4 attestations sont présentées, le montant cumulé atteint au moins 150 000 € HT.	Attestations avec montants HT; certificats de capacité; marchés; DGD.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
22	Nombre maximal d'attestations Lorsque de plus nombreuses attestations sont présentées, leur nombre est limité à 8.	Attestations; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
23	Critère d'attribution n° 2 – Photographies Une ou deux photographies par chantier sont jointes à chaque attestation de travaux pour une meilleure compréhension et appréciation des travaux.	Photographies identifiées et rattachées à chaque attestation.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Critère d'attribution n° 3						
24	CV du dirigeant et d'un cadre Le dossier comprend le curriculum vitae du dirigeant et d'au moins un cadre, faisant clairement apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus.	CV; diplômes; contrats ou certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
25	Entreprise de moins de 20 salariés Pour les entreprises de moins de 20 salariés, le cadre présenté peut être a minima TAM 4.	État des effectifs; organigramme; classification conventionnelle.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
26	Justificatifs Le candidat fournit les documents nécessaires justifiant les diplômes et l'expérience professionnelle, notamment diplômes et contrat de travail.	Diplômes; contrats ou certificats de travail; CV.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
27	Voie 1 Il est requis, a minima, un baccalauréat professionnel Travaux forestiers et 2 années d'expérience dans le métier.	Diplôme; CV; contrats ou certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
28	Voie 2 Pour tout autre diplôme de niveau 4 hors filière des métiers du paysage, 5 années minimum à un poste de cadre, chef d'équipe TAM 1 minimum, sont exigées.	Diplôme niveau 4; CV; justificatif de classification; contrats ou certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
29	Voie 3 À défaut, une expérience minimum de 7 années à un poste de cadre dans un établissement privé ou public acteur dans le métier des travaux du paysage est requise.	CV; contrats ou certificats de travail; attestations employeur.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
Critère d'attribution n° 4						
30	Ratio chef d'équipe Un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 est exigé par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris.	Organigramme; registre du personnel; classifications; plannings d'équipe.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
31	Classification 05 Le niveau de classification 05 n'est pris en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de 10 salariés.	État des effectifs; classification; organigramme.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
32	Critère d'attribution n° 5 – Conduite opérationnelle des chantiers Un cadre en charge de la conduite opérationnelle des chantiers (conducteur de travaux) est exigé par tranche de 2 M€ maximum pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues pour les entreprises qualifiées dans plusieurs métiers.	Organigramme ; CV ; fiche de poste ; chiffre d'affaires par activité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Spécialisée » – Travaux sylvicoles ?

- ☐ Oui
☐ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
☐ Non

Observations complémentaires de l'acheteur

Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

Rappel

La qualification QualiPaysage « Spécialisée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- la capacité à assurer simultanément plusieurs chantiers en forêt productive pour des surfaces cumulées supérieures à 100 ha ;
- la maîtrise des travaux d'équipement, de protection, d'assainissement et des autres travaux sylvicoles ;
- la diversité des travaux, avec au moins 3 des 5 domaines de compétence prévus au statut Spécialisé démontrés sur au moins 2 attestations ;
- des références de moins de 4 ans représentant au moins 100 000 € HT sur 4 attestations ou 150 000 € HT sur davantage d'attestations, dans la limite de 8 ;
- les compétences et l'expérience du dirigeant et d'au moins un cadre, ainsi qu'un encadrement adapté des équipes ;
- un cadre chargé de la conduite opérationnelle des chantiers par tranche de 2 M€ maximum ;
- la mobilisation du propre personnel de l'entreprise et la détention du matériel spécifique en possession de l'entreprise.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.